

CFAAD 37

La préparation du B.T.S. Agricole est une formation supérieure de 2 ans, donnant une qualification professionnelle de **niveau III**. Le BTSA Aménagements Paysagers vous permet :

- d'apprendre à conjuguer la maîtrise de l'ensemble des techniques d'aménagements paysagers du projet à la création et l'entretien
- d'acquérir les connaissances approfondies de botanique, d'utilisation de végétaux
- d'appréhender les enjeux et les mutations économiques
- de connaître le cadre réglementaire et gérer un budget

## APPRENTISSAGE

Une formation garantie par un **contrat de travail** d'une durée de 2 ans avec un professionnel agréé (responsable d'entreprise du paysage ou collectivités locales) qui doit pouvoir proposer un projet de création paysagère. La **période d'essai** correspond aux **45 premiers jours** consécutifs ou non de **formation pratique** effectuée par l'apprenti **en entreprise**.

Cette formation vous donne le statut d'ouvrier droit à la protection sociale (maladie, accident du travail...), et à une rémunération de 27 % à 61 % du SMIC en fonction des conventions collectives départementales ou nationales.

Rémunération de l'apprenti				
Age de l'apprenti	De 16 à 17 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année	27 % = 410.73 €	43 % = 654.14 €	53 % = 806.26 €	100 % = 1521.25 €
2 <sup>ème</sup> année	39 % = 593.29 €	51 % = 775.84 €	61 % = 927.96 €	100 % = 1521.25 €

## POSITIONNEMENT

Cette formation s'adresse aux **titulaires d'un Baccalauréat STAV, S** ou un BAC professionnel, âgés de 16 à 30 ans. Le candidat doit prendre contact avec nous, soit par le biais de la procédure Parcoursup\* de l'Education nationale ([www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)), soit en remplissant une fiche de renseignements. Suite à l'envoi des documents au CFAAD, le candidat recevra **une invitation aux tests de positionnement** (français, reconnaissance des végétaux) et à un **entretien individuel**. Un avis lui sera ensuite adressé la semaine suivante.

\* Les candidats pourront accéder au site d'information Parcoursup à compter du mois de décembre et formuler leurs vœux de la fin janvier à la mi-mars (en fonction des dates prévues par la procédure).

## FORMATION AU CFA

L'**enseignement gratuit** est assuré sur le site de Tours-Fondettes agrocampus.

Les cours se déroulent sur 20 semaines par an soit 1350 heures de formation sur les 2 années. L'alternance est de 2 à 3 semaines de formation au CFA / 2 à 3 semaines en entreprise.

Les apprentis perçoivent des **indemnités kilométriques** (domicile-CFA) prises en charge par le Conseil Régional jusqu'au 31/12/2019. La restauration et l'hébergement sont possibles sur site (chambre 2 personnes), sinon nous pouvons vous fournir une liste de logeurs extérieurs au CFA.

## DÉBOUCHÉS - POURSUITE D'ÉTUDES

De nombreuses perspectives s'offrent aux titulaires du diplôme. Le Technicien Supérieur option Aménagements Paysagers assure, soit des **fonctions de personnel encadrant**, soit des **fonctions de conducteur de travaux**. Il peut également assurer des **fonctions de technicien supérieur en bureau d'études**.

Les titulaires d'un BTS A. Aménagements Paysagers peuvent poursuivre leurs études en :

- Ecole d'architecture
- Licence professionnelle

## EXAMEN

L'examen est organisé en 2 groupes d'épreuves : - **50 % en cours de formation** (contrôle continu);  
- **50 % en examen final**.

## ARCHITECTURE PAR MODULES

MODULE	MATIÈRES PRINCIPALES	NB d'heures
M11 Accompagnement au projet personnel et professionnel		40 h
<b>DOMAINE COMMUN</b>		
M21 Organisation économique, sociale et juridique	Economie	74 h
M22 Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	Français, E.S.C., Documentation	134 h
M23 Langue vivante	Anglais	94 h
M31 Education physique et sportive	E.P.S.	72 h
Activités pluridisciplinaires du domaine commun (7 h)		
<b>DOMAINE PROFESSIONNEL</b>		
M41 Traitement de données	Mathématiques	66 h
M42 Technologies de l'information et du multimédia	Informatique	40 h
M51 Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers	Histoire des paysages et jardins, biologie, agrologie, réglementation, diagnostic et contexte de site	124 h
M52 Connaissance et gestion des végétaux	Biologie, agronomie, végétaux, taille, végétalisation, gestion différenciée	254 h
M53 Technique d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager	Topographie, agro-équipement, maçonnerie arrosage...	155 h
M54 Gestion technico-économique des chantiers	Entreprise, devis, plan	86 h
M55 Participation à l'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager	Conception, chiffrage du projet	116 h
M61 Semaines alternance	32 semaines par an dont les 5 semaines de congés payés	
Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel (92 h)		
M71 Module d'initiative locale (M.I.L.) - création d'entreprise	Ces enseignements obligatoires sont des compléments de formation à l'initiative de l'établissement	58 h

